



# MAIRIE DE COLOGNE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AVRIL 2019

-----  
**PROCES-VERBAL**

Le dix-sept avril deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

**Date de la convocation** : 11 avril 2019

**Conseillers en exercice** : 15

**Sont présents** André TOUGE, Dominique MEHEUT, Marie-France LABORIE, Jean-Claude GAUDON, Alain DELOM, Olivier LARRIEU, Cyril ROMERO, Angélique TROTTIN, Nathalie LUCAS

**Absents excusés** : Rémy MEUNIER, Naïma CAUSSE, Alain HERVE, Khader GHEZAL

**Absents** : Anne GENIN, Jérémie PASA,

**Secrétaire de séance** : Angélique TROTTIN

Khader GHEZAL donne procuration à André TOUGE pour les délibérations.

### **Ordre du Jour** :

- DIA (délibération)
- Vote des taux (délibération)
- Vote du Budget primitif 2019 (délibération)
- Travaux 2019
- DECI (délibération)
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 11 mars 2019. Il est adopté à l'unanimité par les conseillers présents.

## DIA (délibération)

La SCI Des Mottes domiciliée à Monbrun vend à Mme PUECH Margaux un logement situé 5 place de la halle 32430 Cologne

D'une superficie de 43 m<sup>2</sup> au tarif de 70 000 €

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

## Vote des Taux (délibération)

Suite au conseil communautaire du 15 avril, la CCBL a voté une hausse du taux de la taxe foncière bâtie, de 1 point, qui passe de 1,44 à 2,44. Deux communes se sont opposées à l'augmentation de ce taux (Cologne, Mauvezin)

Suite à notre engagement de ne pas augmenter les taxes sur la commune jusqu'à la fin de notre mandat, Monsieur le Maire propose de baisser la taxe foncière bâtie de la commune de 1 point, soit 28,98 au lieu de 29,98, ce qui engendre une perte pour la commune de 4829,00 € environ.

Les autres taux restent inchangés

Le conseil vote à l'unanimité à 9 voix

## Vote du Budget primitif 2019 (délibération)

L'association « les cartables à roulettes » sollicite une subvention : l'association remplit les critères d'obtention et se verra octroyer une subvention de 400 €, acceptée par la commission finance et le conseil municipal.

Nous avons 2 subventions en moins : TLB (moto) et Gîtes de France, et une en plus (syndicat mixte- fourrière animale) sachant que nous n'avons pas payé l'année dernière, nous leur verserons 3790 € qui correspond aux cotisations des 2 années 2018 et 2019

### Budget primitif

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses gestion courante	617 670 €	Recettes Gestion courante	699 631 €
Dépenses financières emprunt	8 000 €		
Amortissement	128 735 €	Total des recettes	699 631 €
		Résultat reporté	54 774 €
Total des dépenses cumulées	754 405 €	Total des recettes cumulées (D-R)	754 405 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total des dépenses	771 546 €	Total des recettes	771 546 €

**Le détail des programmes sera communiqué dans le prochain bulletin et sera consultable sur le site de la mairie.**

Le conseil vote le budget à l'unanimité à 9 voix

## Travaux 2019

### Travaux de voirie intra-muros :

- rue de l'église : réalisation de places de stationnement le long de l'ancien couvent (passage des morts) 8 places : 5 places entre les 2 espaces verts , soit 13 places.  
Coût : 5418 € HT
- chemin St-Saubion : chaussée à refaire avec enrobé à chaud 6751,37 €
- chemin de ronde : à refaire aussi avec enrobé (193 €)
- Lotissement du Buguet : réfection revêtement pour un montant de 3133.75€
- Rue d'Auzilles : boucher les trous de la chaussée et réfection du revêtement : 615.88 €
- terrain de foot : refaire revêtement devant le club-house et les tribunes (2627 €)
- reprise des allées du cimetière (500 m<sup>2</sup>) 4100 €
- goudronnage autour du bâtiment service technique et devant le dépôt des ordures ménagères : 3677,50 €

soit un total de travaux de 31 841 €

### Autres travaux :

- Accessibilité gendarmerie
- mise en conformité de la salle des fêtes
- réfection du sol de la salle polyvalente
- routes (chemin du roi, fossé route de St-Germier au niveau de St-Saubion, route LD Bachayre, route de Sirac )
- Distribution eau électricité assainissement lotissement le haut de la Bourdette
- Réfection éclairage public au niveau des arcades avec ampoules leds

## DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE (délibération)

La commune contrôle les bornes à incendie sur le village une fois par an. Désormais les contrôles se feront une fois tous les 2 ans, sachant que les pompiers font des manœuvres et les testent régulièrement.

Voté à l'unanimité à 9 voix

## Questions diverses

- La gestion de la déchetterie est assurée par TRIGONE à la place du SICTOM. La commune doit désormais prendre une carte d'abonnement de 15 € pour pouvoir utiliser la déchetterie (à titre professionnel)
- Marie-France Laborie demande quand aura lieu l'extinction de l'éclairage public autour de l'Eglise et la salle polyvalente par mesure d'économie, le soir à partir de 23h. Elle fait également un point sur la journée citoyenne qui aura lieu le 18 mai.

Fin de la séance à 23h30 heures.